

Les 12 préconisations du rapport IGÉSR 2020-145 (octobre 2020) Enquête sur les évènements survenus au collège du Bois d'Aulne (Conflans-Sainte-Honorine) /

La sécurité des établissements scolaires et les échanges d'informations

- **Préconisation 1** - Accroître la fluidité et la réciprocité des échanges d'information entre les différents échelons des services du MEN et ceux du ministère de l'intérieur de façon, notamment, à permettre une évaluation du degré de gravité d'un événement à la fois rapide et, le cas échéant, évolutive.
- **Préconisation 2** - Proposer la mise en place systématique d'une cellule opérationnelle de veille et de suivi dès qu'il y a une menace identifiée, et lui adjoindre une représentation du préfet.
- **Préconisation 3** - Étendre l'habilitation -confidentiel défense- à certains responsables à l'échelon départemental (DASEN, DAASEN, CT-EVS)
- **Préconisation 4** - Mettre en place ou renforcer, selon les cas, des cellules de veille des réseaux sociaux au sein des services académiques.
- **Préconisation 5** - Renforcer, si nécessaire, la sécurisation matérielle des établissements en lien avec la collectivité locale de rattachement.
- **Préconisation 6** - Veiller à la stricte application du protocole d'accueil à l'entrée des écoles et des établissements scolaires, en particulier s'agissant des personnes étrangères à l'établissement.
- **Préconisation 7** - Renforcer le protocole d'accueil à l'entrée des écoles et des établissements scolaires dans une note de service et solliciter des parents une information préalable de l'établissement quand ils souhaitent être accompagnés dans leurs démarches et rendez-vous au sein des établissements sous peine de ne pouvoir laisser entrer l'accompagnant.

Préconisations relatives à la dimension pédagogique

- **Préconisation 8** - Rappeler autant que nécessaire et expliciter à la communauté éducative dans son ensemble, y compris les parents d'élèves, les principes du système éducatif : le principe de liberté pédagogique et celui d'obligation de suivi des enseignements.
- **Préconisation 9** - Renforcer la formation de l'ensemble de l'équipe éducative, y compris des contractuels, pour améliorer l'appropriation des concepts et leur transmission aux élèves.
- **Préconisation 10** - Porter collectivement le principe de laïcité, l'enseignement de l'esprit critique et le droit fondamental qu'est la liberté d'expression. Impliquer les parents d'élèves dans l'application des principes qui fondent le système éducatif.

Climat et vie scolaires

- **Préconisation 11** - Faire intervenir rapidement les équipes académiques laïcité dans les écoles et établissements qui rencontrent une difficulté afin d'apporter un appui à l'accompagnement des équipes et un regard complémentaire et extérieur à la direction.
- **Préconisation 12** - Porter une attention renforcée à l'élève et aux interactions entre les élèves dans tous les temps et dans tous les espaces de la vie scolaire, en particulier en temps de crise.